

<p>TERRES D'ARGENTAN INTERCO</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p style="text-align: center;">Délibération du Conseil communautaire Séance du 22 mai 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 16 mai 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 82 Présents : 56 Pouvoirs : 10 Votants : 66</p> <p><u>Vote</u> Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p>	<p>Le vingt-deux mai deux mil vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents en tant que titulaires</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde, <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; BALLON Michèle ; BENOIST Danièle ; BERRIER Daniel ; BEUCHER Christophe ; BISSON Jean-Marie ; BUON Michel ; CHARLES Christian ; CHRISTOPHE Hubert ; CLEREMBAUX Thierry ; DELABASLE Stanislas ; DROUIN Jacques ; FRÉNÉHARD Guy ; GEOFFROY Catherine ; GOBÉ Carine ; GODET Frédéric ; GOSELIN Alain ; GRESSANT Taly ; JIDOUARD Philippe ; JOUADÉ Yannick ; LADAME Julian ; LE CHERBONNIER Louis ; LE FEUVRIER Patricia ; LEROUX Jean-Pierre ; LOLIMIER Alain ; LOUVET Nathalie ; MAHIEUX Bernard ; MALLET Gilles ; MESSENGER Brigitte ; PICCO Alain ; PRIGENT Jacques ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia ; SAUSSAIS Delphine ; SCHNEIDER Xavier ; THIERRY Anne-Charlotte ; VERRIER Patrice ; VIMONT Jacques.</p> <p><u>Présents en tant que suppléants</u> : THIBAUT Léon (pour APPERT Catherine ; CHAPLAIN Anne-Marie (pour CLAEYS Patrick) ; DELENTE Marie-Hélène (pour COUPRIT Pierre) ; RIBOT Jean-Louis (pour DELAUNAY Amélie) ; CUVELIER Bruno (pour GARNIER Philippe) ; PETIT Catherine (pour GUILLOCHIN Katia) ; Jean-Yves MANSON (pour MORIN Lucienne).</p> <p><u>Excusés</u> : GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; BALLOT Jean-Philippe ; BARDIN Franck (pouvoir à VERRIER Patrice) ; BEAUVAIS Philippe (pouvoir à BELLANGER Patrick) ; BELHACHE Alexandra (pouvoir à BENOIST Danièle) ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; BOISSEAU Nadine ; Karine BOURDELAS ; COUANON Thierry (pouvoir à DELABASLE Stanislas) ; DERRIEN Anne-Marie (pouvoir à LERAT Michel) ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé (pouvoir à ÉCOBICHON Florence) ; MARRIÈRE Daniel (pouvoir à SCHNEIDER Xavier) ; MONTEGGIA Martine (pouvoir à MENEREUL Jean-Louis) ; NOSS Éric (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; De VIGNERAL Guillaume.</p> <p><u>Absents</u> : ALLIGNÉ Christophe ; DROUET Nicolas ; De GOUSSENCOURT Marc ; HOULLIER Karim ; LAMOTHE Patrick ; LASNE Hervé ; LECERF Lionel ; MADEC Boris ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; SÉJOURNÉ Hubert ; TÉRÉSA Isabelle.</p>
<p>CC-2025-074</p>	<p>Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat : arrêt du projet et bilan de la concertation</p>

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.153-14 et suivants, R.153-3 et suivants et L.103-6 ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire n° D2022-46 URB du 30 mars 2022 et n° D2022-119 URB du 16 juin 2022 prescrivant l'élaboration du PLUi-H et arrêtant les modalités de collaboration entre la communauté de commune et les communes membres ;
Considérant que la volonté de la communauté de communes de Terres d'Argentan interco d'assurer un développement équilibré de son territoire l'a conduit à s'engager dans la démarche d'élaboration du PLUi-H ;
Considérant les débats qui ont eu lieu au sein du conseil communautaire de Terres d'Argentan interco et dans les conseils municipaux des communes membres de Terres d'Argentan Interco à compter de la présentation du PADD à l'ensembles des maires et des comités de suivi du PLUi-H le 17 octobre 2023 ;
Considérant les différentes réunions des comités, des conférences, d'échanges techniques avec les communes, avec les personnes publiques associées ;
Considérant le projet de PLUi-H tel qu'annexé à la présente délibération, le rapport de présentation, le PADD, le règlement écrit et graphique, les OAP, le PAO et les annexes ;
Considérant le bilan de la concertation ;
Considérant les objectifs poursuivis par le PLUi-H ;
Considérant que les modalités de concertation ont été mises en œuvre conformément à la délibération en fixant les principes ;
Considérant que le PLUi-H est prêt à être arrêté ;
Considérant l'avis favorable de la commission Urbanisme-logement du 13 mai 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De tirer le bilan de la concertation qui s'est déroulée conformément aux modalités définies.

Article 2

D'arrêter le projet de PLUi-H, annexé à la présente délibération.

Article 3

De soumettre pour avis le projet de PLUi-H aux communes membres, en rappelant qu'en l'absence de réponse à l'issue d'un délai de 3 mois, l'avis sera réputé favorable en application de l'article R.153-5 du code de l'urbanisme.

Article 4

De soumettre pour avis le projet de PLUi-H aux personnes publiques associées, à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, au comité régional de l'habitat et de l'hébergement.

Article 5

De préciser que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de Terres d'Argentan Interco et dans les mairies concernées.

Article 6

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ

